Charte / « Collaboration entre les professionnels de la santé »

CHARTE « Collaboration entre les professionnels de la santé »

Acade?mie Suisse des Sciences Me?dicales (ASSM), Bâle, 2014, 8 pages.

La charte de l'ASSM s'adresse en priorite? aux professionnels, aux associations et aux institutions du syste?me de sante? ; elle entend refle?ter l'esprit de coope?ration des professionnels de la sante? et constitue la base du virage culturel souhaite?.

Les patients se situent au cœur de la prise en charge. Cela signifie que les prestations e?ducatives, consultatives, pre?ventives, diagnostiques, the?rapeutiques, soignantes, re?habilitatives et palliatives de tous les professionnels de la sante? implique?s doivent e?tre coordonne?es. La responsabilite? est assume?e selon les compe?tences professionnelles. L'information re?ciproque est garantie a? tout moment ; le travail est base? sur le respect mutuel et sur des standards reconnus et de?finis de concert.

Le premier des neuf éléments-clés de la charte ? « La collaboration interprofessionnelle inclut le patient comme partenaire. »

La charte **en format pdf**